

Conseil municipal du 16 mars 2016

Compte-rendu de séance

L'an deux mil seize, le seize du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents : Mme VEYSSY, Maire ; MM. BOUSSANGE, HELIE, LAUGAA, DUDREUIL ; Mmes VIDAL, POTTIER, DANAY, DELDEVERT, PARABOSCHI, PARRA, DARRIET ; MM. HARRIBEY, LATOUCHE (jusqu'à 21h50), DUTARTRE, ROUX, AUBY

Pouvoirs : Mr POIRIER à Mme DARRIET
Mme VRECH à Mme HELIE
Mr Latouche à Mme Daney (à compter de 21h50)

Secrétaire de séance : Mr HARRIBEY

I / Approbation du compte-rendu 19 janvier 2016

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II / Compte administratif Budget Principal 2015

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports n-1		539 309.43 €	252 980.62 €		252 980.62 €	539 309.43 €
Opérations exercice	1 049 573.71 €	1 482 273.04 €	252 608.53 €	457 122.43 €	1 302 182.24 €	1 939 395.47 €
Totaux	1 049 573.71 €	2 021 582.47 €	505 589.15 €	457 122.43 €	1 555 162.86 €	2 478 704.90 €
Résultat de clôture		972 008.76 €	-48 466.72 €			923 542.04 €
Restes à réaliser			-310 261.28 €	170 863.25 €	-310 261.28 €	170 863.25 €
Totaux cumulés			-358 728.00 €	170 863.25 €	-310 261.28 €	1 094 405.29 €
Résultats Définitifs		972 008.76 €		-187 864.75 €		784 144.01 €

Résultat définitif de clôture 2014 : + 784 144.01 €

Pour le vote du compte administratif, la Présidence est laissée à Mme Mauricette PARRA, doyenne de l'assemblée.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

III / Compte de gestion 2015

Madame CLATOT présente le compte de gestion.

La situation est favorable, avec une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et un faible taux d'endettement.

Ce compte est en tout point identique au compte administratif.

Il est soumis au vote.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

IV / Affectation du résultat 2015

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :	
Résultat de l'exercice	432 699.33 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	539 309.43 €
Résultat de clôture à affecter	972 008.76 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice	204 513.90 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-252 980.62 €
Résultat comptable cumulé	-48 466.72 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	310 261.28 €
Recettes de l'exercice restant à réaliser	170 863.25 €
Solde des restes à réaliser	-139 398.03 €
Besoin réel de financement	-187 864.75 €
Excédent réel de financement	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 / déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N-1	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
	784 144.01 €	48 466.72 €	187 864.75 €

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

V / Vote des taux 2016

Il est proposé de maintenir les taux de 2015, soit :

Taxe d'habitation : 12,45%

Taxe foncière (bâti) : 16,23 %

Taxe foncière (non bâti) : 39,65 %

VI / Vote du budget 2016

Le projet de budget 2016 est présenté par Madame le Maire. Elle précise qu'en investissement, on retrouve la tranche 2 des travaux de l'école (mises aux normes, préau, self...), l'aménagement de la Plaine des Sports, mais également les dépenses nécessaires pour la remise en état de la voirie communale, et la réalisation de la salle multi-activités (convention d'aménagement de bourg).
En fonctionnement, les dépenses sont contenues.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	2 113 426.28 €	2 113 426.28 €
Section investissement	1 665 462.51 €	1 665 462.51 €
TOTAL	3 778 888.79 €	3 778 888.79 €

Le budget 2016 est adopté à l'unanimité.

Départ de Mr Eric Latouche à 21h50

VII / Compte administratif du budget annexe locaux commerciaux 2015

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports n-1		43 233.26 €	3 039.13 €		3 039.13 €	43 233.26 €
Opérations exercice	10 152.24 €	22 051.92 €	16 286.13 €	4 251.13 €	26 438.37 €	26 303.05 €
Totaux	10 152.24 €	65 285.18 €	19 325.26 €	4 251.13 €	29 477.50 €	69 536.31 €
Résultat de clôture		55 132.94 €	-15 074.13 €			40 058.81 €
R à R			0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Totaux cumulés			-15 074.13 €	0.00 €	0.00 €	40 058.81 €
Résultats Définitifs		55 132.94 €		-15 074.13 €		40 058.81 €

Pour le vote du compte administratif, la Présidence est laissée à Mme Mauricette PARRA, doyenne de l'assemblée.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

VIII / Compte de gestion des locaux commerciaux 2015

Madame CLATOT présente le compte de gestion.
Ce compte est en tout point identique au compte administratif.
Il est soumis au vote.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité

IX / Affectation du résultat des locaux commerciaux 2015

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	11 899.68 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	43 233.26 €
Résultat de clôture à affecter	55 132.94 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	-12 035.00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-3 039.13 €
Résultat comptable cumulé	-15 074.13 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées

Recettes de l'exercice restant à réaliser	0.00 €
Solde des R à R	0.00 €

Besoin réel de financement	15 074.13 €
Excédent réel de financement	0.00 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2015

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 / déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N-1	R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
	40 058.81 €	15 074.13 €	15 074.13 €

Cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

X / Vote du plan d'amortissement locaux commerciaux 2016

Madame le Maire explique que les locaux commerciaux construits en 2013 et qui font l'objet d'un budget annexe ne sont à ce jour pas amortis. Elle rappelle que l'obligation d'amortir les biens ne s'applique qu'aux communes de plus de 3500 habitants. Cependant, elle propose au Conseil de prévoir dans le budget annexe des dotations aux amortissements de la manière suivante :

- Amortissement des biens : durée 25 ans

Par ailleurs, il est également proposé de faire un rattrapage des années 2013, 2014 et 2015 sur le budget de l'exercice 2016. Le plan d'amortissement est alors le suivant :

COMPTE	DÉSIGNATION	DATE ACQ	DURÉE AMORT.	VB	2013	2014	2015	2016 et s.	Total Amort
2132	LOCAUX	16/05/2012	25	377 370.51	15 094.82	15 094.82	15 094.82	15 094.82	60 379.28
2132	LOCAUX	31/12/2013	25	61 822.28		2 472.89	2 472.89	2 472.89	7 418.67
2132	LOCAUX	31/12/2014	25	942.31			37.69	37.69	75.38
2132	LOCAUX	31/12/2015	25	4 745.50				189.82	189.82
	TOTAL			444 880.60	15 094.82	17 567.71	17 605.40	17 795.22	68 063.16

- Amortissement des subventions : durée 25 ans

COMPTE	Objet	CRÉDIT "	DUREE AMORT.	2013	2014	2015	2016 et s.	TOTAL AMORT.
1311	FISAC	10 500.00	15	700.00	700.00	700.00	700.00	2 800.00
1311	FISAC	80 295.41	15		5 353.03	5 353.03	5 353.03	16 059.08
1311	FISAC	41 787.19	15			2 785.81	2 785.81	5 571.63
		132 582.60		700.00	6 053.03	8 838.84	8 838.84	24 430.71
1312	C.REGIONAL	45 000.00	15	3 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00	12 000.00
1312	C.REGIONAL	44 614.00	15		2 974.27	2 974.27	2 974.27	8 922.80
		89 614.00		3 000.00	5 974.27	5 974.27	5 974.27	20 922.80
1313	DETR	15 622.50	15	1 041.50	1 041.50	1 041.50	1 041.50	4 166.00
1313	DETR	7 622.50	15		508.17	508.17	508.17	1 524.50
		23 245.00		1 041.50	1 549.67	1 549.67	1 549.67	5 690.50
	TOTAL			4 741.50	13 576.96	16 362.77	16 362.77	51 044.01

Le plan d'amortissement est adopté à l'unanimité

XI / Demandes de subventions Conseil Général (CG33)

Tableau numérique classe CM1 :

MONTANT HT : 3682.06 €

TVA : 736.41 €

SUBVENTION demandée (40%) : 1472.82 €

AUTOFINANCEMENT : 2945.65 €

Mobilier self :

MONTANT HT : 4878.72 €

TVA : 975.74 €

SUBVENTION demandée (30%) : 1463.61€

AUTOFINANCEMENT : 4390.85 €

Travaux restaurant scolaire :

MONTANT HT : 18 210 €

TVA : 3642 €

SUBVENTION demandée (50%) : 9105 €

AUTOFINANCEMENT : 12 747 €

Etude programmiste salle multi activités :

MONTANT HT : 23 640 €

SUBVENTION (50%) : 9100 €

TVA : 4728 €

AUTOFINANCEMENT : 19 268 €

Ces demandes de subventions auprès du Conseil Général sont adoptées à l'unanimité.

XII/ Demandes de subventions auprès du SDEEG de la Gironde

Ayant entendu les explications de Mme le Maire concernant le projet d'éclairage public du lotissement de Pujade, pour un montant de 30 233.63 € HT,

Etant entendu que ces travaux sont éligibles à une aide du SDEEG de 20%

DECIDE

D'autoriser Mme le Maire à solliciter l'aide du SDEEG de la Gironde pour la réalisation de l'éclairage public du lotissement Pujade selon le plan de financement suivant :

MONTANT HT : 30 233.63 €

FRAIS DE GESTION : 2 116.35 €

TVA : 6 046.73€

SUBVENTION (20%) : 9100 €

AUTOFINANCEMENT : 10 900 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII/ Révision du PLU : réponse à l'appel à projet

Madame le Maire rappelle la délibération N° 06-2016 du 19 janvier 2016, actant du lancement de la révision du PLU visant à tenir compte des Loi Grenelle, de la Loi ALUR, et du phénomène de division parcellaire.

S'agissant de la réflexion sur le phénomène de division parcellaire et faute de lancement du PLUI, la commune, particulièrement confrontée à ce problème (environ 2 permis de construire sur 5) souhaite pouvoir intégrer un volet spécifique dans l'étude sur la révision du PLU.

En effet, la commune subit ce phénomène sans pouvoir le maîtriser, alors qu'il impacte l'évolution démographique, la morphologie de la commune, les formes urbaines, les réseaux et équipements communaux....

La commune n'est pas seule face à ce problème, puisque qu'en Gironde, il se manifeste principalement autour des agglomérations et dans les zones péri-urbaines sous tension. Il tend d'ailleurs à s'accélérer ces dernières années et représente dans certaines communes 1/3 des permis de construire délivrés par an.

Face à ce constat, le Département de la Gironde, le CAUE 33 et l'ADEME Aquitaine ont décidé de lancer en 2016 un appel à projet conjoint, visant à accompagner techniquement et financièrement les communes et EPCI dans l'encadrement de ce phénomène au sein des PLU et PLUI.

Le CAUE apporte son soutien technique aux Collectivités locales dès la rédaction des cahiers des charges des études et le Département et l'ADEME cofinancent ces études spécifiques, dans la limite de 80% de leur coût HT plafonné à 20 000€ (pour les études communales).

Dans ce contexte, la commune de Cénac propose de mener à bien un volet spécifique dédié à la division parcellaire au sein de sa démarche de révision de PLU

Cette étude spécifique est estimée à 20 000 HT maximum, pour un coût global de révision du PLU estimé à 45 000 € TTC.

Ce volet spécifique permettra :

⇒ d'évaluer le phénomène à l'œuvre sur la commune,

- ⇒ de dresser le diagnostic du potentiel foncier issu des divisions parcellaire sur la commune,
- ⇒ d'accompagner les Elus dans l'identification des secteurs plus ou moins propices à l'encadrement de ce phénomène en fonction de critères techniques tels que la présence de l'assainissement, la taille des parcelles...,
- ⇒ d'associer les habitants dans la réflexion et d'accompagner leurs éventuels projets personnels
- ⇒ de traduire règlementairement les prescriptions dans le règlement du PLU (cf cahier des charges de l'étude)
- ⇒ de communiquer sur les enjeux et vulgariser les outils pour répondre à ce questionnement (tant en direction du service instructeur de PC que des habitants)

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à :

- ⇒ Lancer l'appel d'offre pour retenir un cabinet d'étude pour la révision de son PLU intégrant un volet spécifique dédié à la division parcellaire dont le montant total s'élèvera à 45 000€ TTC maximum dont 20 000 HT maximum pour le volet division parcellaire ;
- ⇒ Déposer un dossier de candidature au titre de l'appel à projet division parcellaire Département/ADEME/CAUE
- ⇒ Solliciter l'aide financière du Département à hauteur de 40% du coût HT de l'étude division parcellaire plafonnée à 20 000€ HT (avant application du Coefficient Départemental de Solidarité DS 2016, à savoir 0,8), soit une aide maximum du Département de 6 400€
- ⇒ Solliciter l'aide financière de l'ADEME dans la limite de 80% HT de cumul d'aide Département/ADEME, soit une aide maximum de l'ADEME de 9 600€ et un cumul d'aide maximum de 16 000€ HT
- ⇒ Signer tout document afférant à ce projet

XIV / Cessions de parcelles

1/ Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire concernant le projet de vente de la parcelle AB 84 située à Citon, d'une surface totale de 2 ca à Monsieur Eric LAFOURCADE,

Etant entendu qu'une servitude de passage est accordée à Monsieur Eric LAFOURCADE sur la parcelle AB 83 pour accéder à la parcelle AB 84,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la cession de la parcelle AB 84 et à l'octroi d'une servitude de passage sur la parcelle AB 83. Cette cession est accordée à l'euro symbolique.

2/ Terrain Jean Robert

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire concernant le projet Argentina mené par la société CLAIRSIENNE pour la réalisation de logements locatifs et en accession à la propriété,

Etant entendu que par délibération n°32-2015, la parcelle AK 666 avait été cédée pour la réalisation du projet,

Ayant entendu les explications de Mme le Maire sur la nécessité de céder une petite parcelle complémentaire d'environ 40 m2, issue de la parcelle AK 668,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à la cession d'une parcelle de 40 m2 issue de la division de la parcelle AK 668, à l'euro symbolique.

3/

3/ Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire concernant le projet d'échange de parcelles en bordure du lotissement Les Vignes, afin de réaliser une clôture délimitant les habitations de la Plaine des Sports, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer, avec la société TFB, tout acte nécessaire à la cession de la parcelle AK 361p d'une surface de 93m², et à l'acquisition de la parcelle AK 709 d'une surface de 93 m².

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15